

REUNION DU 11 DECEMBRE 2025

(7/ 2025)

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la **Salle de Conseil de la Mairie**, sous la présidence de M. Pierre HERVE, Maire.

Membres en exercice : 12

Étaient présents : M. HERVÉ Pierre, M. TERRIERE Anthony, M. TIBURCE Jean-Michel, Mme DUPONT Frédérique, M. FERRARI Bruno, M. GABORIAUD Jean-Michel, Mme LECLERC Brigitte, M. GUILBERTEAU Jean-Paul, Mme TRICOIRE Nathalie et Mme MONDIN Dominique.

Absents excusés : M. LEBLANC Jean-Sébastien (pouvoir à Mme DUPONT)
M. DEMINIER Jean-Louis (pouvoir à M. FERRARI)

Secrétaire : M. TIBURCE Jean-Michel Convocation le 04 décembre 2025

Ordre du jour

- DIA – Droit de préemption
- Construction d'une nouvelle classe
- Lotissement Chantemerle
- ***Locaux commerciaux (point supplémentaire)***
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. HERVE ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. Aucune remarque sur celui-ci, il est donc accepté à l'unanimité. M. le Maire nomme le secrétaire de séance, M. TIBURCE Jean-Michel.

Avant d'amorcer l'ordre du jour, M. HERVE demande au conseil s'il accepte qu'il rajoute un point concernant les locaux commerciaux. Les élus acceptent à l'unanimité.

1. DIA – Droit en préemption – D20251211001

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a renoncé à préempter sur la vente suivante :

- L'immeuble de Madame Aline BIDARD, 4, allée du Bois des Côts.

2. Construction d'une nouvelle classe – D20251211002

Notre RPI a ouvert une classe à la rentrée de septembre. Afin de répondre à l'urgence, un préfabriqué ALGECO en location, a été installé dans la cour de l'école. Néanmoins, cette situation n'est pas viable dans le temps. Afin de trouver une solution pérenne, il a été proposé de construire une nouvelle classe en dure. Ce bâtiment resterait utile même en cas de fermeture de classe, pour les besoins du périscolaire.

Une étude a donc été faite, nous proposant un bâtiment complet d'environ 60 m² pour un montant de 137 000€ TTC avec un achèvement des travaux pour la rentrée prochaine de septembre. M. TERRIERE demande donc au conseil de donner son accord pour le plan financier ainsi que les demandes de subvention afférentes au dossier (DETR et Département 17). Ce que le conseil accepte à l'unanimité.

3. Lotissement Chantemerle – D20251211003

Suite au bornage d'une partie de la parcelle B 592 de M. BARBAUD. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, d'acheter les 954 m² de la nouvelle parcelle pour un montant de 11 000€.

4. Locaux commerciaux – D20251211004

M. HERVE soumet une demande au conseil suite à son entrevue avec le futur boucher des locaux commerciaux. Ce dernier, ayant repris le travail, s'est vu refuser une aide prévue initialement. M. le Maire propose que la commune prête cet argent, afin de conserver nos subventions.

Vu l'article L. 2251-2 et 2251-3 du CGCT permettant aux communes d'intervenir afin de favoriser le développement économique sur son territoire,

Vu l'article L. 1511-3 du CGCT prévoyant que les communes définissent les aides et décident de leur octroi en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles,

Considérant que ces aides peuvent prendre la forme de prêt, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter ce prêt selon les conditions suivantes :

- Prêt de **15 000€**.
- Prêt à **taux zéro**.
- Remboursement sur 5 ans ; échéance = **31/12/2031**.

5. Questions diverses

Afin d'envoyer l'avis au CST du Centre de Gestion, M. le maire souhaite connaître le montant que veulent indiquer les conseillers pour la participation de la commune à la mutuelle des agents. Il rappelle que le minimum obligatoire est de 15€. Sachant, qu'actuellement, aucun agent n'est concerné, les conseillers souhaitent laisser le montant minimum, pour le moment.

M. HERVE propose la réunion de conseil pour le vote des budgets le **24 février 2026 à 18h**.

Mme DUPONT fait un point sur le Marché de Noël ainsi que le Téléthon. Le premier s'est très passé, les 22 exposants étaient satisfaits de la journée, ainsi que les associations communales. L'après-midi les enfants ont proposé une animation ce qui a attiré beaucoup plus de monde.

En ce qui concerne le Téléthon, il y avait 103 personnes au repas, tout comme l'année dernière, pour un montant récolté de 1 842€. Les dons et la buvette étaient un peu en baisse mais tout s'est très bien déroulé.

M. FERRARI explique qu'il y a eu quelques problèmes de distribution des calendriers de collecte 2026. En effet, toutes les personnes de la commune ayant un « stop pub » n'ont pas dû avoir leur calendrier dans la boîte aux lettres. Pour ceux qui ont été oubliés un message sera mis sur panneau pocket, les invitant à se rendre à la mairie pour le récupérer ou bien il leur sera déposé s'ils ne peuvent pas se déplacer. Une liste sera établie à la mairie si besoin.

De plus, il informe le conseil que la ville de Saintes va remettre en place les bacs enterrés. Mais également que la redevance 2026 augmentera d'environ 1%. La redevance pour un foyer d'une personne passera de 158,28€ à 159,86€ ; 2 personnes et plus de 171,78€ à 173,50€. Toutes les informations sont accessibles sur le site internet de « Saintes Grandes Rives, l'Agglo ».

M. le Maire indique aux élus qu'un comptage des véhicules et de la vitesse a été effectué pendant 14 jours à Beillant et sur la Rue de Saintonge (vers Rouffiac). Les conclusions sont consultables à la mairie.

M. TIBURCE demande quelques volontaires afin d'aller refaire quelques bandes blanches qui ont disparues sur la voie publique et qui risquent de créer des accidents. Rendez-vous est pris pour mardi 16 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19 heures 30**.

Le Maire
Pierre HERVE

Le Secrétaire
Jean-Michel TIBURCE

DEMINIER Jean-Louis		LECLERC Brigitte	
DUPONT Frédérique		MONDIN Dominique	
FERRARI Bruno		TERRIERE Anthony	
GABORIAUD Jean-Michel		TIBURCE Jean-Michel	
GUILBERTEAU Jeu-Paul		TRICOIRE Nathalie	
LEBLANC Jean-Sébastien			